



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N°11/2026

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 29 juillet 2026

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Arrêté d'imposition pour les années 2027 et 2028

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le taux d'imposition sur le **revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital est fixé à 71% par rapport à l'impôt cantonal** depuis l'année 2024 à la suite d'une baisse de 2% accordée par votre conseil le 10 octobre 2023. Compte tenu des résultats des années 2024 et 2025, des prévisions sur le résultat 2026 et des investissements à prévoir durant les 5 prochaines années, il apparaît judicieux de conserver le taux actuel sur le revenu et la fortune.

Au vu de la stabilité financière de la commune, et afin de donner à la Municipalité les moyens de planification des investissements et des budgets à venir, la Municipalité vous propose de **fixer l'arrêté d'imposition pour deux ans, à savoir pour les années 2027 et 2028, maintenant le taux d'imposition sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital à 71% par rapport à l'impôt cantonal, soit inchangé par rapport à 2026.**

Tous les autres impôts et taxes sont maintenus à leur valeur de 2026.

Après examen, la Municipalité vous remercie de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 6 octobre 2026,
vu le préavis municipal N° 11/2026,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

d'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027, tel que présenté, avec un taux d'imposition à 71 % par rapport à l'impôt cantonal de base.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de recevoir Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, ses meilleures salutations.

Pour la Municipalité :

Le Syndic

Patrick Emery

La Secrétaire :

Valérie Pasteris

Annexe : 1 arrêté d'imposition

Municipal responsable : M. Grégoire Favre, Municipal

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 juillet 2026.